



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2009/18

Le 4 mai 2009

Immunités juridictionnelles de l'Etat (Allemagne c. Italie)

Fixation des délais pour le dépôt des premières pièces de la procédure écrite

LA HAYE, le 4 mai 2009. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, a fixé les délais pour le dépôt des premières pièces de la procédure écrite en l'affaire relative aux Immunités juridictionnelles de l'Etat (Allemagne c. Italie).

Dans une ordonnance datée du 29 avril 2009, la Cour a fixé au 23 juin 2009 la date d'expiration du délai pour le dépôt d'un mémoire par l'Allemagne et au 23 décembre 2009 la date d'expiration du délai pour le dépôt d'un contre-mémoire par l'Italie.

La Cour considère qu'il y a lieu pour elle, dans cette affaire, de fixer des délais consécutifs égaux de six mois à compter de la date d'enregistrement de la requête pour le dépôt de ces deux pièces écrites. La suite de la procédure a été réservée.

Historique de la procédure

Pour l'historique de la procédure, il convient de se reporter au communiqué de presse n° 2008/44 du 23 décembre 2008, qui peut être consulté sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

Le texte intégral de l'ordonnance rendue par la Cour sera prochainement disponible sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

Département de l'information :

MM. Boris Heim et Maxime Schouppe, attachés d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Barbara Dalsbaek, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)